



Quatre ans après sa mort , nous demandons toujours vérité et justice pour Blessing ! Communiqué de presse de Tous Migrants et Border Forensics du 30 mai 2022

Le 9 mai 2018, le corps d'une jeune femme est découvert dans la Durance au barrage de Prelles, une dizaine de kilomètres en aval de Briançon (Hautes-Alpes, France). La jeune femme est identifiée quelques jours plus tard comme étant Blessing Matthew, âgée de 21 ans et originaire du Nigeria. Elle avait été vue pour la dernière fois le 7 mai, entre 4 heures et 5 heures du matin, alors que des gendarmes mobiles tentaient de l'interpeler avec ses deux compagnons de route, Hervé S. et Roland E, dans le hameau de La Vachette, situé au pied du col de Montgenèvre, à proximité de la frontière franco-italienne.

Au-delà de la douleur de sa famille et de ses deux compagnons de route, la mort de Blessing a suscité une vive émotion dans le Briançonnais. Elle a concrétisé les craintes, maintes fois exprimées par la société civile, concernant la militarisation de la frontière haute-alpine et ses conséquences dangereuses pour les personnes exilées. C'est le premier cas documenté de personne exilée décédée dans le Briançonnais, depuis la décision du gouvernement français de rétablir les contrôles fixes aux frontières en 2015.

Ce drame intervient dans un contexte de très vives tensions

Le 22 avril 2018, alors que le groupuscule suprémaciste Génération Identitaire occupe le col de l'Échelle, trois personnes venues manifester leur solidarité avec les personnes exilées sont arrêtées et placées en détention provisoire. Le même jour, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, décide de l'envoi de renforts immédiats des forces de l'ordre à la frontière. C'est ainsi qu'est déployé dans le Briançonnais, le 24 avril, un escadron de gendarmerie mobile de Drancy dont plusieurs membres seraient impliqués dans la poursuite et la chute dans la Durance de Blessing Matthew.

Les témoignages des personnes exilées recueillis à Briançon attestent fréquemment de pratiques de course-poursuites, de mise en danger, et de violences physiques et verbales de la part des gendarmes mobiles, de la police aux frontières et des militant-es de Génération Identitaire. C'est dans ce contexte que survient la disparition de Blessing Matthew, le 7 mai 2018, puis la découverte de son corps deux jours plus tard.

Le 14 mai 2018, suite à la mort de Blessing, Tous Migrants adresse un signalement auprès du Procureur de la République de Gap, exposant les faits rapportés par les personnes qui l'accompagnaient le jour de sa disparition, ainsi que les possibles infractions des forces de l'ordre : mise en danger délibérée de la vie d'autrui, homicide involontaire, violence volontaire, non-assistance à personne en danger, discrimination d'une personne en raison de son apparence. Ce signalement est suivi par le dépôt d'une plainte, le 25 septembre 2018, par la famille de Blessing.

Un an plus tard, un communiqué de presse du procureur de Gap, transmis le 7 mai 2019, informe que le parquet a classé sans suite cette enquête au motif d'absence d'infraction. Suite à cela, l'association Tous Migrants se constitue partie civile pour soutenir la demande de vérité et de justice de la famille de Blessing. Le 15 novembre 2019, le procureur de Gap prend des réquisitions de non-recevabilité de cette constitution de partie civile, et de non-lieu *ab initio* concernant la plainte de la sœur de Blessing. Ces réquisitions sont confirmées par l'ordonnance du 18 juin 2020 du doyen des juges d'instruction du tribunal de Gap, puis par la décision du 9 février 2021 de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Grenoble.

La démarche en justice de Tous Migrants aux côtés de la famille de Blessing a au moins permis à l'association de prendre connaissance du dossier d'enquête du procureur, et notamment des déclarations des gendarmes mobiles. Tous Migrants a analysé ces déclarations et constaté leurs nombreuses incohérences, contradictions et zones d'ombres, notamment au regard de la topographie des lieux, des conditions de visibilité et du déroulement des événements. L'association a également constaté que les gendarmes enquêteurs ne semblent pas avoir examiné en détail ces incohérences et contradictions, ni cherché à clarifier les zones d'ombre, ni tenté de reconstituer le déroulement précis des faits et gestes des gendarmes mobiles. Bien au contraire, ils ont délivré un récit qui nous paraît occulter ces incohérences, contradictions et zones d'ombre au profit d'un plaidoyer *pro domo*.

Tous Migrants a alors contacté Border Forensics afin que leur équipe de chercheur·es puisse mobiliser les méthodes d'analyse spatio-temporelle développées dans le cadre des enquêtes déjà menées auparavant, notamment en Méditerranée. Border Forensics a mené sa propre contre-enquête, en collaboration avec Tous Migrants et grâce à la contribution fondamentale d'un des compagnons de route de Blessing Matthew, Hervé S. L'analyse de Border Forensics, a permis, grâce au témoignage précis et cohérent d'Hervé S. in situ, de confirmer et de préciser la reconstitution des événements. Selon ce témoignage, en poursuivant Blessing, les gendarmes l'ont mise en danger, menant à sa chute dans la Durance et à sa mort. De plus, Border Forensics a réalisé une analyse spatio-temporelle des déclarations des gendarmes qui a fait émerger les nombreuses omissions, contradictions et zones d'ombre de l'enquête de police judiciaire concernant les conditions qui ont mené à la mort de Blessing. L'analyse produite remet ainsi en cause les conclusions de l'enquête de police judiciaire disculpant les gendarmes.

Le témoignage d'Hervé S. et l'analyse spatio-temporelle des déclarations des gendarmes mobiles, constituent des éléments nouveaux qui permettent à la famille de Blessing de demander la réouverture de l'instruction judiciaire, ce que vient de faire Maître Vincent Brengarth.

Seule la réouverture de l'instruction pourra déterminer de manière définitive les événements ayant mené à la mort de Blessing et d'établir les responsabilités. Quatre ans après le drame, il est urgent que la justice française réponde enfin à la demande de vérité et justice de la famille de Blessing. « Ma soeur continuera de hurler et hurler » tant que justice ne sera pas faite, dit sa soeur Christiana Obie.

Nous rappelons qu'à ce jour, que ce soit pour la mort de Blessing ou pour d'autres personnes exilées décédées à cette frontière, aucune responsabilité n'a été déterminée. Les pratiques de mise en danger à la frontière des personnes en exil par les forces de l'ordre ont ainsi pu être perpétrées sans entrave. Une dizaine de jours après la disparition de Blessing Matthew, le 18 mai 2018, une seconde personne exilée a été trouvée morte à quelques kilomètres seulement de La Vachette : il s'agit de Ma-

madi Condé, un homme de 43 ans, de nationalité guinéenne. Depuis la mort de Blessing et de Mama-di, et du fait de l'aggravation de la politique de militarisation de la frontière et de refoulements systématiques des personnes exilées aux mépris de leurs droits, cinq autres décès et une disparition certaine sont survenues dans le même secteur, entre les Hautes-Alpes françaises et la Vallée de Susse côté italien : Mohamed Fofana (25 mai 2018), Douala Gakou (15 novembre 2018), Tamimou Derman (7 février 2019), Mohamed Ali Bouhamdi (7 septembre 2019), Mohammed Mahayedin (22 juin 2021), Fathallah Belafhail (2 janvier 2022), Ullah Rezwan Sheyzad (26 janvier 2022). S'ajoutent toutes les personnes gravement blessées, parfois mutilées et handicapées à vie.

C'est également pour que cessent les pratiques mortifères de contrôle des frontières, et l'impunité pour celles-ci, que nous nous battons pour que que justice soit rendue pour la mort de Blessing.

A propos de Tous Migrants

Le Mouvement citoyen est né en septembre 2015. Nous menons des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour un accueil digne et solidaire des personnes exilées. Au plan local, notre Mouvement a contribué à la mise en place des maraudes et de l'accueil citoyen, puis de la création de l'association Refuges Solidaires qui assure un accueil d'urgence inconditionnel depuis juillet 2017. Nous menons également des actions juridiques pour le respect des droits des personnes exilés et des solidaires. Nous agissons en partenariat et dans la complémentarité avec les différents acteurs de la société civile impliqués au plan local, national, européen et au-delà.

www.tousmigrants.org/ www.facebook.com/tousmigrants/ [@tousmigrants](https://twitter.com/tousmigrants)

A propos de Border Forensics

Border Forensics est une organisation basée à Genève qui utilise des méthodes innovantes d'analyse spatiale et visuelle pour enquêter sur la violence des frontières, partout où celle-ci se matérialise. Travaillant en collaboration avec les personnes migrantes et les groupes non gouvernementaux, nous avons pour objectif de promouvoir et de défendre la dignité et les droits des migrants.e.s et de favoriser la justice de la mobilité

<https://www.borderforensics.org/>

<https://forensic-architecture.org/category/forensic-oceanography>

Twitter: [@borderforensic](https://twitter.com/borderforensic)